

COMMUNE d'ANIERES



plan directeur des chemins pour piétons

no 29715

Plan des piétons

- Réseau routier principal : routes au trafic important
→ traversées piétonnes sécurisées (îlot central / feux); trottoirs continus de part et d'autre de la chaussée ou cheminements piétons en marge du trafic
- Réseau routier secondaire : routes au trafic moyen
→ traversées piétonnes avec passages piétons; trottoirs ou bandes piétonnes continus sur au moins un côté de la chaussée
- Réseau routier de desserte : routes à faible trafic
→ mesures de réduction des vitesses et partage de la voirie entre voitures et piétons
- Zones de rencontre ou zones 30
- Réseau routier agricole (privé ou public): routes non goudronnées
- Desserte privée

	existant	à améliorer	à créer
Trottoirs / bandes piétonnes	—	⋯	- - -
Sites propres piétons	—	⋯	- - -
Sentiers non aménagés	—	⋯	- - -
Passages piétons	-	⊘	⊘

- Ecoles, EMS
- Equipements publics
- Equipements sportifs / cimetières
- Forêts, bois
- Equipements publics futurs
- Arrêts bus
- Ponts
- Rivière
- Fiches de mesure (zoom)
- Fiche de mesure correspondante
- Coupes de principe

